

I.E.N. Riom Limagne

Téléphone
04 73 64 66 92
Fax
04 73 64 66 98
Mél.
ien-riom.limagne@ac-clermont.fr

76 rue des Boules

63200 RIOM Cedex

L'Inspecteur de l'Education Nationale

A

Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles publiques du Puy de Dôme

S/c
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

S/c
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Clermont-Ferrand, Le 23 mars 2011

OBJET : Mise en œuvre du projet d'école – Période 2011-2014

Depuis la Loi d'orientation de 1989, chaque école du département a mis en œuvre un « projet d'école ». L'évolution qualitative de ces projets est manifeste et les bénéfices constatés au profit des élèves sont indéniables et dus, en grande partie, à l'efficacité du travail des équipes.

A cet effet, d'avril à novembre 2011, chaque école du département du Puy-de-Dôme élaborera un projet d'école pour la période 2011-2014 en prenant appui sur l'expérience acquise les années précédentes.

Le projet d'école sera transmis sous forme numérique à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription pour validation le 10 octobre 2011 au plus tard. Il sera présenté au premier conseil d'école pour adoption.

Ce dernier prend en compte la réalité des élèves accueillis et vise à améliorer leurs compétences dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences, en lien avec les programmes en vigueur pour l'école primaire.
Il fixe des priorités en nombre restreint afin d'accroître l'efficacité de l'école et donc de développer et d'améliorer les apprentissages de tous les élèves.

Trois principes sont réaffirmés :

- **Un principe de continuité,** l'évaluation des actions conduites jusque là constitue un point d'appui essentiel ;

- **Un principe d'adaptation** qui amène à prendre en compte les évolutions du système éducatif, les caractéristiques des élèves et les progrès accomplis au sein de chaque école ;

- **Un principe d'autonomie et de responsabilisation** qui engage les équipes à faire des choix concertés en s'appuyant sur l'analyse de la réalité du terrain et des contraintes locales.






Quelques rappels :

- Le projet d'école définit les éléments de réflexion et les grandes orientations pour trois années et arrête les priorités pour l'année en cours. Il précise les objectifs à atteindre et les stratégies envisagées.
- Ce travail est à conduire en équipe pédagogique.
- Une évaluation des actions entreprises et des outils mis en place doit être prévue dès l'élaboration du projet. Les critères d'évaluation retenus doivent être précisés.

Vous trouverez en annexes le mode d'emploi ainsi que les documents nécessaires à l'élaboration du projet 2011-2014.

- Document 1 : bilan du projet 2007-2011
- Document 2 : recueil des indicateurs
- Document 3 : projet d'école 2011-2014 (document cadre)
- Document 4 : document d'évaluation / régulation
- Document 5 : mode d'emploi

Les documents cadre (document 3) est à retourner à l'Inspecteur de circonscription. Les autres documents (1, 2 et 4) doivent être renseignés et mis à disposition des équipes de circonscription en vue d'une exploitation pédagogique.

L'accompagnement

Pour donner un sens commun à la notion de projet, la mise en œuvre s'inscrit dans un cadre départemental.

Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez sur le site de l'Inspection Académique du Puy de Dôme http://www.ac-clermont.fr/ia63/index.htm, l'ensemble des documents utiles et nécessaires pour l'élaboration de votre projet d'école.
La méthodologie préconisée dans le livret ministériel (le projet d'école – CNDP 1992) reste toujours d'actualité.

Les écoles seront accompagnées par les équipes de circonscription notamment dans le cadre des animations pédagogiques et des conseils de maîtres.

La validation du projet d'école 2011-2012 s'appuiera sur :

- Le diagnostic établi à partir de l'ensemble des indicateurs de l'école,
- L'analyse qui en sera faite
- Les priorités retenues, le réalisme et la pertinence des objectifs et leurs évaluations.

Je connais votre engagement au service de l'Ecole et je sais pouvoir compter sur votre implication pour la construction et la rédaction du projet à venir.

Luc LAUNAY